

Zeitschrift: Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Herausgeber: Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Band: 62 (1974)

Heft: 5

Artikel: "Moi, une infirmière"

Autor: Chapuis, S.

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-273725>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 29.11.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

d'un canton à l'autre

Genève: Une 16^e députée!

Au mois de mars, nous annonçons sans sourcilier la 15^e députée genevoise au Grand Conseil par un « suite et fin » de mauvais aloi puisque voici la 16^e députée, Madame Hélène Braun, première des « viennent ensuite » du parti démocrate-chrétien, qui remplace M. Henri Duboule, démissionnaire.

Madame Braun est diplômée de l'Ecole de service social. Née en 1935, elle est mariée et mère de deux enfants. Elle est de plus assistante scolaire et secrétaire général du PDC genevois.

A quand la 17^e ?



Neuchâtel

† Mme ROSEMONDE GRAEF

Depuis le 28 février dernier, la section ASDP des Montagnes neuchâteloises est en deuil par suite du décès de sa chère présidente, Mme Rosemonde Graef. Voici des extraits de l'allocution prononcée en son honneur par Mme Noëlle Corswant :

Une force s'est éteinte. Dans un corps miné par la plus imphytable des maladies, une volonté plus puissante que la souffrance a su, d'épreuve en épreuve, de défaite en défaite, triompher de la faiblesse physique pour maintenir haute la flamme vitale jusqu'à sa dernière limite.

Lorsque, en septembre de l'an dernier, Madame Rosemonde Graef a pris place dans les rangs du Conseil gé-

ral de notre ville, elle portait sur elle la marque émouvante de ce combat entre une santé profondément atteinte et une volonté inébranlable d'exister jusqu'au bout.

Certes ce n'est pas une collègue passive que les membres du Conseil général accueillent parmi eux. Rosemonde Graef n'y avait pas été amenée par un de ces hasards que le jeu politique crée parfois. Elle s'était préparée lucidement à une tâche où elle pensait que pourraient s'exercer au mieux son besoin d'agir, d'être utile, son don d'efficacité. Se refusant aux facilités comme aux satisfactions purement personnelles, elle avait délibérément choisi la voie généreuse mais ardue de l'intérêt pour la chose publi-

que. Elle s'y était préparée par plusieurs activités déjà, en particulier par celle exercée au sein et à la présidence de l'Association pour les droits de la femme. Lorsque l'obtention du droit de vote obligea à repenser le rôle de l'ancienne « Association pour le suffrage féminin », Madame Graef a été de celles qui ont voulu que l'organisation ne meure pas, mais se transforme pour défendre sur un plan plus large les droits de la femme. Et elle a eu le mérite de comprendre que l'évolution devait se faire non pas en faveur de privilégiés, mais pour les couches les plus larges possible, amenant toutes les femmes, jusqu'aux plus modestes, à une égalité de fait qui les libérerait des préjugés et des entraves ancestrales.

Un grand exemple nous a été donné par Madame Rosemonde Graef : un exemple de dignité humaine. Nous la remercions de cette leçon.

Assemblée au Centre de liaison

Le Centre de liaison de Genève a tenu son assemblée des déléguées le 23 mars à l'Union des Femmes, sous la présidence de Mme R. Chambardon-Junod.

L'ordre du jour comprenait les rapports d'activité du comité, de la commission juridique, de la commission des affaires publiques, de l'association des Vernetts d'Arve, de l'Aide aux mères et de la trésorerie.

Mme A. Gardiol, vice-présidente du comité et démissionnaire, a été remplacée par Mme Louise Champendal, de l'association genevoise des maîtresses d'enseignement ménager. La présidente a remercié avec émotion Mme Gardiol, qui quitte le comité après 13 ans d'activité.

Cinq membres individuels ont été reçus au Centre.

Une grande partie de la soirée a été consacrée à l'adoption de nouveaux statuts pour le Centre. Ces statuts ont été rédigés, discutés et adoptés dans le but de permettre au Centre de continuer son travail sur l'acquis de 37 années d'activité et de se développer en offrant aux associations-membres une structure adaptée à la mentalité d'aujourd'hui.

En fin de séance, Mme I. Engel-Mussard rendit compte des travaux de la commission de travail du Congrès 1975. Le programme est maintenant établi, les questionnaires vont paraître dans la presse d'ici la fin du mois d'avril afin de sensibiliser le plus grand nombre de femmes possible aux problèmes abordés dans le cadre du Congrès 1975.

« ECONOMIE ET RÉCUPÉRATION » LE 15 MAI

Après « A travail égal », « l'assurance maladie », « la politique et les femmes », sujets de nos précédentes tables rondes, les groupes féminins démocrate-chrétien, libéral et radical organisent un nouveau débat sur : « Deux impératifs actuels : économie et récupération ».

Cette séance aura lieu à la Salle communale de Chêne-Bougeries, 2, rue du Vallon, le mercredi 15 mai, à 20 h. 30.

Les orateurs de cette soirée seront : M. Eric CHOISY, docteur honoris causa de l'Ecole Polytechnique fédérale de Lausanne, président de la Grande-Dixence ; M. DREYFUS, directeur de la verrerie de Saint-Prex ; Mlle Santa ROTELLI, directrice d'une entreprise de récupération ; M. Jean-Jacques SAUER, économiste et sociologue de l'Ecole Polytechnique fédérale de Lausanne.

« MOI, UNE INFIRMIÈRE »

On a déjà tant parlé de ce livre de Ségolène Lefebvre (Ed. Stock), qu'il est presque inutile de le présenter : témoignage d'une infirmière française, tranche de vie dans des services hospitaliers réputés difficiles, cri poignant d'une personne sensible, aimant (malgré tout) son métier...

Ce livre n'est pas une présentation de la profession ; dur, choquant quelquefois, il n'est pas à mettre entre les mains d'un malade ; si, en le lisant, on peut tirer des conclusions sur le manque d'organisation et d'hygiène de certains hôpitaux français, le livre n'est cependant pas une critique d'un système ; il n'est pas politique et ne présente ni demandes d'améliorations, ni solutions.

Mais, à cause de sa vigueur, de son ton direct, des discussions qu'il ne peut manquer de susciter, il faut l'avoir lu — surtout si l'on est infirmière !

Nous avons interrogé plusieurs infirmières pour savoir ce qu'elles pensent de cet ouvrage.

— L'une d'elles a travaillé, l'an dernier, 7 mois dans le service de neuro-chirurgie d'un hôpital parisien : elle aurait pu écrire un second « Moi, une infirmière » : au point de vue médical, elle s'estimait gâtée — des chirurgiens excellents — mais non au point de vue matériel : l'organisation laissait à désirer, le matériel était insuffisant (lits solides ou spéciaux, appareils pour traitements, instruments...), l'hygiène faisait souvent défaut ; les équipes soignantes manquaient de cohésion, les infirmières étaient molles

et résignées, ne cherchant pas à améliorer leurs conditions de travail.

— Les infirmières françaises travaillant actuellement à Genève ont dit : « Il n'y a pas de comparaison possible entre les hôpitaux français et les hôpitaux suisses, encore qu'il soit difficile de généraliser : il se trouve en France aussi d'excellents établissements hospitaliers. »

— Les infirmières suisses, elles, sont toutes indignées : « Moi, une infirmière » ne correspond absolument pas à la situation suisse : l'organisation des hôpitaux est partout bonne sinon excellente, la propreté (même dans les vieux hôpitaux) irréprochable. Il est évident qu'une infirmière de chez nous pourrait écrire un livre dramatique du même genre ; il lui suffirait de mettre en ordre contigu, les incidents de parcours qu'offre immanquablement une carrière, mais la sensation trahirait la vérité, l'objectivité la plus élémentaire.

Il convient d'ajouter que les rapports entre infirmières et médecins sont assez différents de ce qu'ils sont ailleurs : les infirmières à qui nous avons parlé, sentent (beaucoup mieux qu'autrefois, me semble-t-il) qu'elles ont des responsabilités qu'on leur reconnaît ; elles ont leur mot à dire dans certains traitements ; elles ont de bons contacts avec les médecins dont il ne faut qu'à elles de savoir se faire respecter. Restent, bien sûr, certains problèmes : horaires, égalité des salaires...

S. Chapuis.

Genève

Aide et conseil aux futures mères

« C'est un bureau genevois qui devrait être mieux connu ». Telle est la remarque faite par la présidente de cette institution sociale privée, lors de son assemblée générale du 11 mars dernier.

En effet, seul le 20% des mères célibataires du canton de Genève se sont adressées à cet office en 1973. A cela il faut ajouter 165 jeunes femmes qui ont fait appel pour la première fois à l'assistante sociale, et un certain nombre, qui ont su retrouver le chemin des consultations régulières ; de plus, 73 berceaux ont été demandés. Ces quelques chiffres ne traduisent pas la somme importante des résultats utiles, des situations retournées, des bonheurs retrouvés, mais il est aisé de comprendre, par le rapport de Mme Arnold, que l'assistante sociale et l'équipe des bénévoles accomplissent un merveilleux travail dans le secteur social de Genève, grâce aux renseignements judicieux donnés, et aux démarches innombrables effectuées.

Depuis juin 1973, « Aide et conseil » a quitté le vieux faubourg de Saint-Gervais pour s'installer dans les locaux de

Pro Juventute, 7 bis, rue des Chauvonniers (tél. 21 32 11). La réception a lieu de 14 h. à 16 h., tous les jours (sauf le jeudi) et sur rendez-vous. Le prêt des berceaux se passe à la place de la Taconnerie 10.

A Madame Manuel, si appréciée pendant cinq ans, a succédé Madame Anne-Laurence de Büren, lic. jur. et conseillère sociale de valeur.

La collaboration avec Pro Juventute permet un regroupement de certains bureaux sociaux concernant la jeunesse. Cette économie de forces et d'argent conserve pourtant à ces deux institutions une grande efficacité d'action.

En fin de séance, Mlle Françoise Godet, infirmière consultante en hygiène maternelle et en pédiatrie, traita le sujet :

« La santé de la mère et de l'enfant, en quoi nous concerne-t-elle ? ».

Par sa grande expérience pratique acquise auprès des mères et de leurs bébés, Mlle Godet nous fit comprendre la valeur de ce travail typiquement féminin.

Monique Lechner

Yvonne Olttramare expose

Une fois de plus, notre distingué artiste genevois expose à la salle du Temps Présent, maison Les Lauriers, rue Veyrassat. C'est la onzième exposition qu'elle présente à son fidèle public, sans compter les collectives. Et de nouveau, comme à chaque occasion, on est heureux de constater son talent, son bon goût et tout spécialement l'importance qu'elle attribue, à juste titre, à la composition de ses tableaux. On a le loisir, chacun selon ses préférences, d'admirer ses huiles, plus lumineuses que naïgure, et ses aquarelles, genre où ses amis l'admirent surtout. Yvonne Olttramare est éclectique dans le choix de ses sujets (car il s'agit, bien entendu, de peinture figurative) et promène le visiteur de la Savoie jusqu'à cette Provence si chère à tous les peintres. Signalons aussi deux portraits, ce genre si matériel et si difficile, dans lequel l'artiste montre des dispositions toutes particulières.

Nous félicitons Yvonne Olttramare, qui travailla autrefois à l'atelier d'André Lhôte, de la constance, de l'esprit de suite qu'elle manifeste, en cherchant à toujours mieux réaliser son très réel talent.

R. W.

ELLES, DES INFIRMIÈRES ...

(Suite de la page 1)

Cette surveillance de la formation se concrétise par des directives édictées et périodiquement révisées par la CRS. La CRS rédige ces directives en collaboration avec des représentants des écoles d'infirmières et des associations professionnelles. En 1950, la CRS a ouvert l'Ecole supérieure d'enseignement infirmier, avec une branche de langue française à Lausanne et une de langue allemande à Zurich.

Les associations professionnelles

Chacune des quatre catégories de personnel soignant (voir ci-dessous) possède sa propre association professionnelle. Ces associations représentent les intérêts de leurs membres auprès des autorités, des employeurs, d'autres groupes professionnels, ainsi qu'aupres du public ; de plus elles encouragent le perfectionnement professionnel général et technique. Les quatre associations professionnelles recherchent actuellement une certaine forme d'union.

L'Association suisse des infirmières et infirmiers diplômés (ASID), représentée dans de nombreuses commissions, exerce de ce fait une influence considérable sur l'évolution des soins infirmiers en Suisse.

Les syndicats

Un certain nombre d'infirmières et d'infirmiers diplômés font partie de syndicats et d'associations d'employés à tendances diverses, au sein desquels ils représentent la profession.

Les professions soignantes

a) Les soins généraux : la formation dure trois ans. Le nombre des écoles en soins généraux est de 38 (1972) et le nombre de diplômés décernés en 1972 s'éleva à 1052.

b) Les soins en psychiatrie : la formation dure trois ans. Nombre d'écoles reconnues par la CRS : 20 (1972) et

nombre de diplômés décernés en 1972 : 275.

c) Les soins en hygiène maternelle et en pédiatrie : trois ans de formation. 12 écoles reconnues par la CRS et 281 diplômés décernés (1972).

d) Infirmier(e)-assistant(e) : la formation dure 18 mois. Le nombre des écoles reconnues par la CRS est de 23 et celui des certificats décernés de 439 (1972).

Spécialisations : elles font suite à une formation en soins généraux de trois ans ; il existe des infirmières de la santé publique (6 mois), des infirmières-soins-anesthésistes (2 ans), soins intensifs et réanimation (2 ans), infirmières de salle d'opération (2 ans).

Conditions de travail

Le Contrat-type de travail pour le personnel soignant, rédigé et constamment mis à jour avec le concours de représentants des employeurs et des employés (dont l'ASID), contient des dispositions concernant l'engagement, le congé, la maladie et les accidents, la durée du travail et les vacances, les salaires, etc.

Les établissements cantonaux ont leurs propres prescriptions sur les salaires, basées en général sur des analyses de postes ou autres études d'organisation industrielle.

La prévoyance-vieillesse pour le personnel soignant est constituée par l'assurance vieillesse et survivants de l'Etat (AVS), par des caisses d'entreprises et par des caisses de pension indépendantes, auxquelles employeurs et employés versent régulièrement des cotisations.

Travail à temps partiel : vu la grave pénurie de personnel dont souffrent les établissements hospitaliers suisses, ces derniers ont introduit peu à peu le tra-

vail à temps partiel. Ce système offre à de nombreuses infirmières mariées la possibilité de consacrer à leur profession le temps dont elles peuvent disposer.

Egalement pour pallier au manque de personnel, nos hôpitaux occupent un effectif important de personnel soignant étranger. Le Bureau de placement pour personnel infirmier étranger se charge des formalités d'engagement et vérifie les diplômes et certificats des candidates (ou candidats) à des emplois. Ce bureau s'occupe du personnel étranger et reste à sa disposition pour tous les renseignements et les conseils dont il peut avoir besoin.

M. Chenou.

(Fin au prochain numéro)

Mariée et infirmière chef

- Dans le rapport général du Service d'assistance médicale et des établissements hospitaliers (1972), Département de la prévoyance sociale et de la santé publique du canton de Genève, on relève : Etat civil des infirmières chefs : 4 madames (peut-être divorcées ou veuves), 14 mademoiselles.
- Dans le résumé du rapport d'expertise de l'Ecole supérieure d'enseignement infirmier (1973), on relève sous « caractéristiques socio-démographiques » : L'enquête auprès des 571 cadres infirmiers a révélé qu'ils sont, pour la plupart, des femmes (92%) célibataires ayant entre 30 et 39 ans.